

Mitzach infos

Bulletin N°20 JUILLET 2018

S'Dorf Blatt



- Edito
- La vie communale
- La vie du village
- La parole aux associations
- Histoire

p/2
p/3-5
p/5-7
p/7-10
p/11

La vie communale

Comptes-rendus des séances du Conseil Municipal

Séance du 21 décembre 2017

L'évolution des loyers de la maison communale et de la maison forestière se fait selon l'indice des loyers qui a augmenté de 0,9 %. M. le Maire propose d'augmenter les loyers de ce taux de 0,9 %. Pour le pylône de distribution des chaînes de télévisions, c'est l'indice du coût de la construction qui est pris en compte. Cet indice est en hausse de 2,59 % ce qui porte le loyer à 1 278 €.

- M. le Maire expose le programme des travaux d'exploitations forestières et l'état des prévisions des coupes pour 2018, ainsi que le programme des travaux de maintenances sylvicoles et d'infrastructures. Ces travaux sont proposés selon le plan d'aménagement établi par les services de l'ONF compétents dans le domaine.

Le volume exploité sera de 2 148 m³, pour un bénéfice net de 30 136 €. Le conseil approuve ces propositions.

- M. le Maire propose de reconduire les diverses subventions aux associations et autres organismes pour l'année 2017 à la valeur identique à celles de 2016, hormis celle allouée à l'APA, dont la subvention de 670 € est en rapport aux nombres d'interventions dans la commune.

- En vue du budget 2018, une liste de chantiers potentiels des travaux à effectuer dans la commune a été établie : remplacement des fenêtres dans le bâtiment mairie-école, réfection des voiries Entzenbach, Bielacker et Baechel, remplacement des anciens luminaires d'éclairage public par des systèmes à LED, accessibilité pour handicapés à l'école maternelle qui est aussi notre bureau de vote, ainsi que de l'église, mise en place d'un jardin du souvenir au cimetière.

- Lors de la séance du 6/10/17, le conseil a défini le prix de vente d'un terrain communal pour la construction d'une auberge par la SCEA Ferme du Grünholz. Ce prix avait été proposé à 2 500 € l'are. Le prix proposé par la commune est accepté par les domaines. A la demande du conseil, un vote à bulletin secret est organisé pour définitivement arrêter le prix de vente à 2 500 € l'are.

Résultat du vote secret :

- Nombre d'élus présents	8
- Nombre d'élus acceptant le prix de 2 500 €	6
- Nombre d'élus n'acceptant pas le prix de 2 500 €	2

Au vu du résultat de ce vote, le conseil décide la vente d'un terrain d'environ 5 ares à 2 500 € à la SCEA Ferme du Grünholz.

- Le déneigement et le salage des voiries communales sont assurés par la SCEA Ferme du Grünholz. Une convention a été établie entre la commune et le prestataire en 2014. Les termes de cette convention ne prennent pas en compte l'aspect lié aux astreintes (disponibilité du 1^{er} novembre au 31 mars sans discontinuité). Le prestataire demande la révision de la convention pour y inclure l'aspect « d'astreinte ». Le conseil donne un avis favorable à cette demande.

- Un permis de construire avec prescriptions a été accordé à Monsieur Knibiely. Ce projet doit respecter les règles d'hygiène liées aux eaux destinées à la consommation humaine et se déclarer en tant qu'installation classée pour la Protection de l'Environnement. La construction va se faire sur un terrain communal. En tenant compte de cette particularité, le propriétaire du terrain n'est pas le constructeur, le conseil autorise M. le Maire à établir une convention avec Monsieur Knibiely. Celle-ci sera signée auprès d'un notaire.

- M. le Maire informe les conseillers qu'afin de permettre des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2018 le conseil peut autoriser M. le Maire à mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017. L'autorisation des dépenses s'élève à 33 970 €.

- Nous constatons de plus en plus de tombes délaissées dans notre cimetière communal. En application de la législation en vigueur pour la gestion des cimetières, nous avons fait un premier constat le 20/12/13 en relevant les tombes abandonnées. Un 2^{ème} constat a été fait le 15/12/17. Aucune demande de concession pour les tombes délaissées, n'est parvenue en mairie. Le procès verbal de constatation d'abandon d'une concession a été établi le 15/12/17.

- Le conseil autorise M. le Maire à signer la convention proposée par le conseil départemental, fixant la répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération, entre le département et les communes haut-rhinoises. Depuis janvier 2018, la compétence de la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations est transférée aux communes. Afin que la Communauté des Communes de la Vallée de Saint-Amarin puisse se substituer aux communes et assurer cette nouvelle compétence, il convient de mettre à jour ses statuts. Le conseil donne son accord.

Séance du 9 février 2018

- Concernant la révision de la convention de déneigement et de salage, les frais d'astreintes à prendre en compte sont :

- les frais d'organisation du prestataire de service
- les frais d'équipement et d'entretien du matériel
- les frais de permanence 24h/24
- les frais de disponibilité des personnels.

Après discussion, le conseil approuve la rémunération de l'astreinte. La facturation sera définie à la fin de la période hivernale, en fonction du coût généré par le travail réel fourni. Le coût de l'astreinte sera égal à 3 500 € moins le montant du travail réel facturé. Le coût horaire est fixé à 75 €/h, ce coût sera de 80 €/h pour les dimanches, jours fériés et pour les horaires de nuit (de 21 h à 6 h). Dans le cas où la facturation du travail réel est supérieure à 3 500 € il n'y aura pas de coût supplémentaire lié aux astreintes.

- Après avoir analysé en détail le compte administratif général ainsi que le compte administratif de la forêt, le conseil approuve les comptes de gestion et les comptes administratifs 2017.

- La Communauté de Communes propose un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre pour les contrôles de débit et de pression des poteaux d'incendie pour les communes qui le souhaitent. Les poteaux doivent être contrôlés une fois tous les 3 ans. Il est proposé de contrôler un tiers des poteaux incendie de la commune par an. Le conseil décide d'adhérer au groupement de commandes et autorise M. le Maire à signer la convention.

- M. le Maire informe le conseil, que les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents. Le centre de gestion du Haut-Rhin a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération. Le conseil décide de se joindre à cette procédure.

Séance du 16 mars 2018

Le projet de RPI initialement prévu avec les communes de Ranspach et Husseren ne se fera pas, une partie des parents d'élèves de Ranspach étant opposée à ce projet. En conséquence, un regroupement scolaire sera engagé à la rentrée 2018 avec la commune de Husseren. Cette organisation a été acceptée par les instances de l'inspection académique, à titre expérimental. Le regroupement des écoles des 2 villages évitera une fermeture de classe à Husseren ainsi que le regroupement dans une classe unique à 7 niveaux des enfants de Mitzach. Dans la pratique de cette nouvelle structure, les enfants de l'école maternelle et du CM2 de Mitzach seront scolarisés à Husseren, et ceux du CP - CE - CM1 resteront à Mitzach. La commune de Mitzach prendra en charge le transport des élèves. Une convention entre les 2 communes définira le fonctionnement et la prise en charge des frais. L'Atsem de l'école maternelle de Mitzach, verra son emploi transféré à Husseren.

Le conseil décide de maintenir les taux d'imposition 2018 au même niveau que 2017, les bases pour le calcul étant réévaluées tous les ans par l'administration. Les impôts directs subissent une légère hausse annuelle.

Dans le cadre des travaux à réaliser en 2018, le conseil décide les chantiers suivants :

o La réhabilitation du chemin Entzenbach pour un montant de 45 047 €. Une demande de subvention est en cours d'instruction.

o Le remplacement de tous les anciens luminaires de l'éclairage public par des systèmes à LED pour un montant de 56 906 €. Une subvention de 40 484 € a été obtenue pour le financement de ces travaux.

Tous ces travaux sont inscrits au budget primitif 2018. Par ailleurs, un dossier de demande de subvention est engagé pour remplacer des fenêtres sur le bâtiment mairie-école. En fonction de l'aide obtenue, ces travaux seront aussi réalisés en 2018.

Le conseil accepte l'inscription au budget de l'enveloppe complémentaire d'un montant de 15 000 € pour le salaire des employés qui est constitué en partie de primes.

M. le Maire propose les budgets primitifs suivant :

Budget général

	Dépenses	Recettes
Investissement	170 224.37	170 224.37
Fonctionnement	376 715.00	376 715.00

Budget forêt

	Dépenses	Recettes
Investissement	77 708.69	77 708.69
Fonctionnement	151 270.00	209 329.94

Le détail du budget est présenté ligne par ligne en recettes et dépenses. Le conseil accepte le vote du budget.

L'association « Mitzacher Elsasser Theater » organisera en partenariat avec la commune, l'inauguration d'un sentier des poètes. Mitzach sera un des rares villages d'Alsace à avoir son sentier culturel. Le conseil donne son accord pour que la commune prenne en charge le repas offert aux invités de la cérémonie.

Suite à la démission de 2 permissionnaires de chasse (MM. Kanny et Hug), 3 nouvelles candidatures sont présentées (MM. Alexandre Sour - Bruno Sitterlé - Mathieu Behra). Le conseil se prononce favorablement pour ces nouveaux permissionnaires.

Une réunion de travail est prévue pour le conseil le 9/04/18 pour analyser la dernière version du PLUI, suivi d'un conseil. Un avis devra être émis sur le PLUI.

En juillet 2016, des gens du voyage se sont installés illi-

ment à l'entrée du village sur des terrains privés. Un recensement des frais (eau et ordures ménagères) a été effectué par la Communauté de Communes. Une facture de 2 509 € a ainsi été établie pour régulariser ces frais. Après 18 mois de poursuite et de procédure suivie par le trésor public, la somme de 2 509 € a été saisie au groupe dont font partie les gens du voyage.

Séance du 1^{er} juin 2018

Le conseil accepte 2 modifications d'écriture sur le budget 2018 pour respecter l'équilibre strict entre 2 chapitres comptables.

Le 11 novembre 2018 sera marqué par le centième anniversaire de l'armistice de la guerre 1914-18. Le Souvenir Français sera à l'origine de l'organisation d'une célébration particulière dans la vallée. Pour faire face aux dépenses pour cette manifestation, le Souvenir Français demande à toutes les communes de la vallée une participation financière de 350 €. Le conseil accepte cette demande.

Dans le cadre du développement touristique, la Communauté de Communes vient d'acquiescer trente VTT électriques qui seront mis en location. Une commission composée d'agents du parc national régional des Vosges, de membres du club vosgiens, de représentants des communes et de l'ONF, a défini des circuits sur chemins forestiers qui passent dans chaque commune de la vallée. Le conseil approuve les itinéraires proposés sur le ban de Mitzach.

La protection des données informatiques, à caractère personnel, est en vigueur depuis le 25 mai 2018. Pour se mettre en conformité avec cette nouvelle réglementation, la commune signera une convention avec le centre de gestion afin de mettre en application le règlement. Le conseil donne un avis favorable à la signature de cette convention.

Le budget 2018 prévoit la rémunération pour 2 emplois d'été pour une durée de 2 semaines. Le conseil accepte la création de ces 2 postes temporaires.

M. le Maire propose de reconduire les diverses subventions aux associations et autres organismes pour l'année 2018 à la valeur identique à celles de 2017, hormis celle allouée à l'APA, dont la subvention de 700 € est en rapport aux nombres d'interventions dans la commune.

En vue du regroupement scolaire avec la commune de Husseren-Wesserling, un projet de convention a été soumis à l'inspection de l'éducation nationale. Après avoir pris connaissance des termes de cette convention, le conseil accepte à l'unanimité ce projet.

Suite à des transferts de compétences, les communes sont devenues responsables en gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Ces compétences ont été transférées automatiquement à la Communauté de Communes le 01/01/18 qui souhaite confier la gestion à un syndicat mixte qui sera en capacité, en application du principe de solidarité territoriale, d'exercer au mieux cette compétence sur un bassin versant cohérent. En conséquence, le conseil :

o Autorise l'adhésion de nouvelles communes à ce syndicat.

o Approuve la transformation du syndicat mixte en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE).

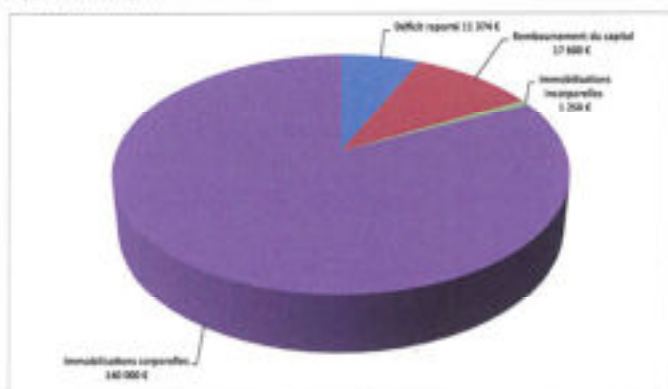
o Approuve les nouveaux statuts du syndicat mixte de la Thur Amont.

o Désigne M. Franck Bernard en tant que délégué titulaire et M. Guillemain Pierre en tant que délégué suppléant.

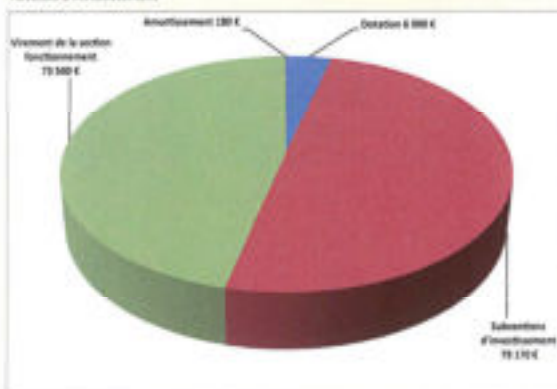
o Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre des décisions susmentionnées.

BUDGET GENERAL 2018 - VUE D'ENSEMBLE

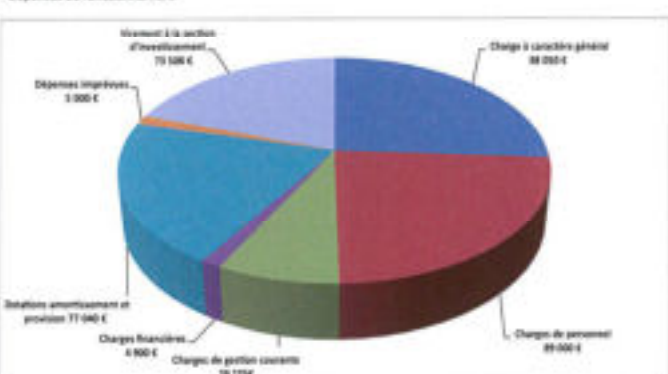
Dépenses d'investissement



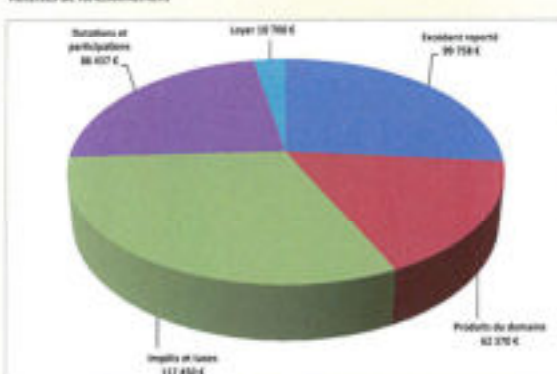
Recettes d'investissement



Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



La vie du village



Nos Écoles

Pourquoi avons-nous décidé de devenir des Petits Eco citoyens ? Tout a commencé quand la maîtresse nous a lu l'album « Quand nous aurons mangé la planète » d'Alain SERRES.

Cette histoire nous a fait réfléchir et comprendre que l'Homme était en train de détruire la planète.

En faisant des recherches, nous avons appris que chaque année un habitant des pays riches produisait 360 kg de déchets. Nous avons alors calculé qu'en France, nous produisons 25 091 500 000 kg de déchets annuellement.



Alors, STOP !!!

Oui, mais il a fallu réfléchir pour trouver des solutions.

Pour commencer, nous avons jeté un coup d'œil à la poubelle de l'école.

Et là, mauvaise surprise !!! Nous avons constaté que nous étions des pollueurs.

Nous produisons beaucoup de déchets : trop de déchets !

Premier constat : dans notre poubelle, c'était le bazar ... des déchets à recycler, des déchets à composter et des vrais déchets. Deuxième constat : des goûters à peine entamés.

Nous avons mis en place un système de tri : la poubelle pour les vrais déchets, la benne de tri pour les déchets recyclables et le compost pour les déchets naturels.

Notre objectif était d'arriver à des goûters zéro déchet. Nous avons mis en place un service de comptage des déchets, au bout d'un mois, en surveillant la nature des goûters, les déchets sont devenus des zéro déchet ou des tris.

Dans notre vie quotidienne, des gestes simples pour réduire les déchets :

- Trier correctement ses déchets et les amener aux bennes de tri.
 - Recycler ses cartouches d'encre d'imprimante usagées.
 - Ramener ses vieilles piles aux bornes de ramassage.
- Mais nous ne sommes qu'au début de notre réflexion et vous donnons rendez-vous dans le prochain numéro pour la suite de nos gestes Eco citoyens.



Bonnes vacances à tous !



Journée citoyenne 2018

La journée de travail annuelle rassemble toujours un grand nombre de bénévoles dans notre village. Cette année 47 personnes ont répondu à l'appel de la municipalité pour réaliser divers travaux.

Les chantiers ainsi réalisés :

- Remplacement des clôtures autour de la maison forestière et la maison communale
- Restauration et peinture des bancs sur le sentier M
- Nettoyage des bennes de tri
- Entretien et fleurissement des jardins de la mairie et des

écoles ainsi que le talus fleuri à l'entrée du village

- Entretien et reprofilage du sentier des poètes
- Finition et mise en peinture du support pour la guirlande de Noël
- Préparation de la salle et du repas pour les 47 participants à cette noble cause.

La municipalité remercie très chaleureusement toutes les personnes qui donnent de leur temps, leur énergie et qui mettent leur savoir-faire au bénéfice de notre collectivité.

UN GRAND BRAVO A TOUS.





Genèse du projet du sentier des poètes de MITZACH porté par l'Association Théâtre de Mitzach.



Depuis plusieurs années, un projet de sentier des poètes était évoqué par Jean-Paul SCHWEBEL, notre Vice-Président actuel, fervent défenseur de l'Alsacien depuis bien longtemps en tant qu'acteur de théâtre reconnu, puis formateur des jeunes pour l'école d'Alsacien et impliqué dans la vie associative locale et régionale.

Lors de la création de l'association de Théâtre à Mitzach, ce projet a pris un peu plus de vigueur grâce à la rencontre avec Bernard HERRGOTT habitant du village, grand défenseur de notre patrimoine culturel et environnemental et Bernard FRANCK, maire du village, qui a cru en ce projet dès le départ. Les deux chevilles ouvrières se mirent au travail. Le binôme Bernard HERRGOTT et Jean-Claude REBISCHUNG, Président du Théâtre de Mitzach, vont visiter d'autres sentiers afin de se faire une idée de parcours et de proposer une solution sur le banc communal de Mitzach.



Etant tous les deux habitués de balades et de marche, très rapidement le sentier M du village est retenu comme un bon support pour le tracé. Proposition à M. le Maire, qui très vite, nous a soutenu dans la démarche et proposé son soutien en profitant de la journée de travail du village pour démarrer les travaux.



Un itinéraire de 4.8 kilomètres, agrémenté de 24 panneaux, fut tracé et mesuré, pour les placements des panneaux, en utilisant une bonne partie du sentier M qui fait le tour du village. Des bénévoles se sont joints à nous pour démarrer le sentier et, sur plusieurs week-ends, effectuer les travaux nécessaires pour installer les 24 supports ainsi que les 2 cadres principaux du parcours.



En parallèle, un groupe composé de Jean-Claude REBISCHUNG, Bernard HERRGOTT et Jean-Paul SCHWEBEL ont sélectionné 24 poèmes après une recherche assez fastidieuse : bibliothèques personnelles, sollicitations des auteurs et consultation de revues afin d'avoir un choix relativement large.

UN GENDARME QUI PREND DE LA HAUTEUR

Franck BRINGARD vient d'intégrer un des corps d'élite de la Gendarmerie Nationale, en l'occurrence le PGHM (Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne) dont la sélection est l'une des plus exigeantes au monde.

Franck est entré dans la gendarmerie en octobre 2013. A l'issue de sa formation, il choisit son affectation à l'escadron de montagne 16/26 de GAP. Il s'inscrit aux différents stages de montagne qu'il effectue avec succès, jusqu'à obtenir son BSM (brevet spécialiste montagne), lequel diplôme lui a été remis par le directeur général de la Gendarmerie le 30 mai 2018 à Chamonix. Désormais, il va exposer sa vie pour en sauver d'autres. Souhaitons-lui bonne chance dans l'accomplissement de cette noble mission.



La parole aux associations

N'hésitez pas à soutenir les associations locales par votre présence lors de leurs événements organisés dans la commune.

Chorale

La Chorale Sainte-Cécile a organisé le 1^{er} mai son 3^e Maibummel, une formule qui plaît et une ambiance sympathique. Surtout un excellent moment à passer ensemble tout en dégustant la délicieuse échine cuite dans l'alambic. Nombreux ont été ceux qui se sont rendus au Rucher Ecole à pied (un circuit qui change tous les ans) ou en voiture. Une journée merveilleuse où on a même dû refuser du monde. Alors notez dès à présent le 1^{er} mai 2019 sur vos agendas. Et surtout, inscrivez-vous dès la distribution de l'invitation.



Conseil de Fabrique



Le Conseil de Fabrique remercie la Chorale Sainte-Cécile de son travail.

Non seulement elle anime toute l'année nos offices avec talent mais consacre aussi du temps pour le nettoyage de notre église afin de la rendre encore plus accueillante pour la fête de notre patron Saint-Dominique.

Le Président du Conseil de Fabrique.



Donneurs de sang



Dans le but de mieux se faire connaître, les Amicales des Donneurs de Sang de la vallée ont organisé leur 1^{er} rallye pédestre le 10 juin 2018. Une centaine de personnes a répondu à l'invitation.

Ce fut un excellent moment de détente.

Notre Amicale vous donne rendez-vous pour ses prochaines collectes :

Mitzach le 21 septembre 2018 à 16h30.

Husseren-Wesserling le 14 décembre 2018 à 16h30.

Bonnes vacances à vous.



Les pages du bulletin sont ouvertes aux associations locales. Si elles souhaitent y publier un article, elles peuvent fournir leurs informations (article et photo en JPEG) au :

Service du bulletin - Mairie de Mitzach

44 rue principale 68470 Mitzach

Téléphone : 03.89.82.60.59

Email : mairie.mitzach@wanadoo.fr



Dans un deuxième temps, nous avons sélectionné des auteurs de la vallée, de notre village et des villages proches, des poèmes en rapport avec notre idée d'associer la nature et les poèmes.

De plus, nous avons essayé, pour chaque endroit, d'associer un poème avec le lieu, le sentier M se prêtant à merveille à des paysages sublimes, en plein milieu de la nature à mi-hauteur du village.

Par ailleurs, nous avons sollicité le Conseil Départemental et le Grand Est en déposant un dossier pour des aides et subventions qui furent accordées.

La Commune de Mitzach participe, elle aussi, au financement des poteaux et maçonneries.

L'hiver 2017/2018 passé, la mise en place des panneaux définitifs s'est faite en avril 2018 ainsi que la confection de recueils de poèmes, distribués lors de l'inauguration officielle le 22 Avril 2018 avec le couper du ruban avec les officiels.



Plus de 150 personnes invitées étaient présentes à cette inauguration qui était agrémentée par des chants et de la musique lors du parcours, les enfants participant également par des récitation de poèmes.

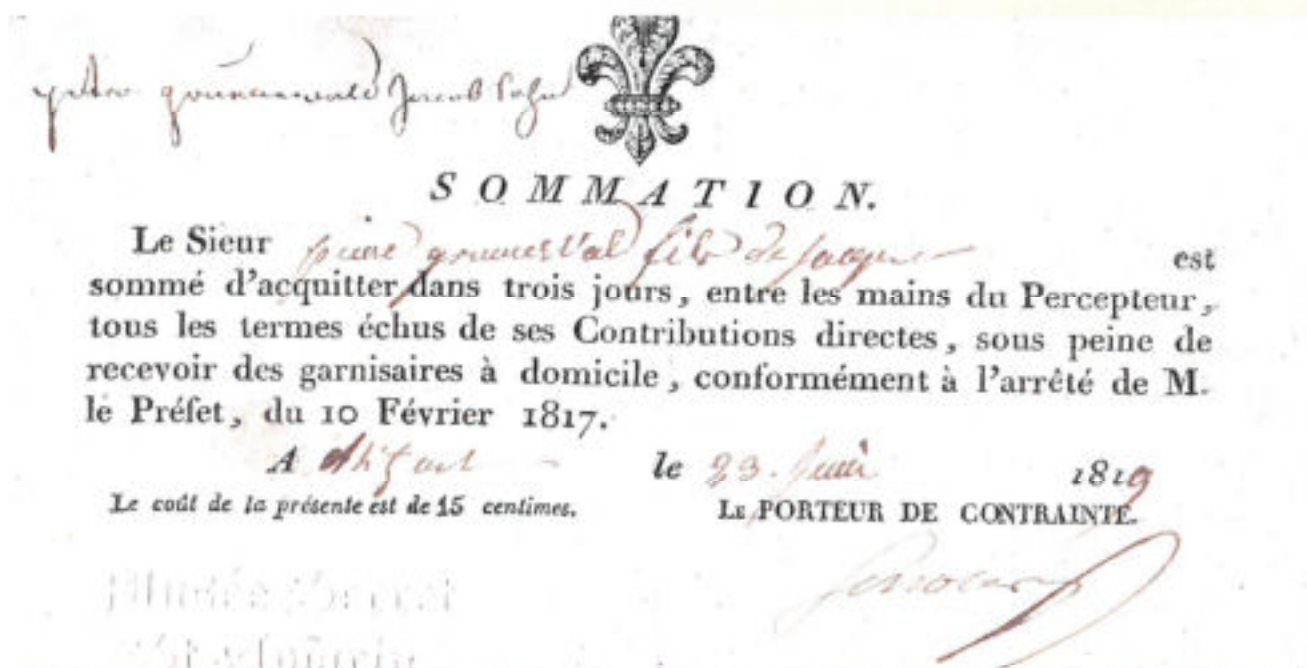
Un soleil radieux a illuminé ce cadre enchanteur, ce dimanche 22 Avril 2018, cette très belle inauguration, avec la présence des élus, mais aussi du Président du Grand Est en la personne de M. Jean ROTNER, venu prendre un peu de recul et en toute amitié pour notre investissement.

Cette manifestation a été relevée par la présence de nombreuses personnes en costumes alsaciens et autres et parmi eux des membres d'Arts et Traditions, sa présidente en tête. Mille merci à toutes et tous pour cette journée mémorable, de l'avis de tous les participants.



Le Président de l'Association du Théâtre de Mitzach, Membre d'Arts et Traditions (ADAPT), Jean-Claude REBISCHUNG

Histoire - Les garnisaires, vous connaissez ?



Le garnisaire avait pour fonction de forcer les contribuables à payer leurs dus. Cet agent s'établissait en garnison chez les débiteurs en retard de paiement pour les obliger à payer ou pour garder les meubles et autres biens saisis par le percepteur. Le garnisaire s'établissait chez le contribuable qui devait le nourrir ou lui payer la nourriture, tant que la dette n'était pas payée. Il en était de même, lorsqu'un jeune homme ne se présentait pas pour la conscription, le garnisaire s'installait chez ses parents jusqu'à ce que celui-ci s'y présente.



ANCIENNES PHOTOS DU VILLAGE

Nous recherchons d'anciennes photos des fontaines de Mitzach.
Si vous en possédez ou des articles sur les fontaines de Mitzach
nous vous remercions de bien vouloir nous les confier pour les numériser.
Merci de bien vouloir contacter Jean-François Compère au 06-36-58-60-71.



D'HEIMET

Esch dr Begriff vù dam vu eim üss Erfahrung vù d'Jugend-
jahre ewrig gebliewe esch.
Alles wàs d'Auige gniessene kenne ùn wàs d'Sinne à'regt bleibt in
Erinnerung :
De Pràcht vùm Gebirg im Sünnestrahl, wie oj d'Acker im Ter-
rässeboj.
Awer oj s'Wässer wu rüscht im Bäch ùn dr Wind wu zùbt i'd
Baim dien s'Ohr entzücke.
Un nit vergasse s' kläppre vùm Wässerrad i'd Schmiede vùm
Grünwald.
Oj s'Wetza vù de Saagese wenn als im Juni "im Schoor"
g'maait wora esch.
Gräd wie dr Bängert wu sinne Bakänntmächunge i'd verschie-
dene Stàtione noch'me Trümmelwerwel üssraift.
So wie no'm Amt am Sünntig e Gleichwicht zwische Geischt
ùn Kerwer im Wirtshüss gepflegt wora esch.
In Erinnerung noch dr Batrieb vù d'Saag bi d' Steeraburg
(drPflotschergenent) ùn dr Karoussel vù d'Baim wu aneg-
schleift wora sin.
Unvergasslig oj dr Strom vù Kieh ùn Gaise wu im Sümmer vùm
Hirt vù de Dorfstroos uf 'm Weidgang gebroch wora si', ùn uf
de Lager siech e Mittagschlaefale gegünnt han fer am Nowe
wieder in ihrem Ställ z'ruck ze si'.
D'Litt han sich unterhalte i'd Vreine, im Wirtshüss un uf de
Bänk düsse am Owe, wenn "gegwaldet" wora esch.
Dàs Alles isch dr Àltäg gsie im Dorflawe, voreb de Traktore 's
Ross, de Tronçonneuse de Bändsag, s' Automobil dr Vélo, dr
Computer de Zeitung un d' moderne Gwo'neta dr gsünde alte
Menscheverständ ab'gleest han.

LE PAYS NATAL

C'est le concept que l'on a conservé à travers les expériences
de jeunesse, des éléments vus et vécus et qui sont restés en
mémoire.

Cela concerne autant l'observation que l'action.

Par exemple : L'aspect magnifique des montagnes environ-
nantes et celui du relief des champs en terrasses sous les
derniers rayons de soleil.

Mais aussi le bruit de l'eau du ruisseau et le souffle du vent
dans les branches des arbres qui flatte l'oreille.

Comme dans le temps, le clapotis de la roue à eau de la forge
Grunerwald.

Ainsi que le sifflement de l'affûtage des faux quand les prés
étaient fauchés collectivement "en sillon".

De même le roulement de tambour du garde-champêtre appa-
reteur annonçant les nouvelles prescriptions réglementaires
aux habitants.

Sans oublier les "pèlerinages" dominicaux après la messe
vers les bistrotts pour équilibrer les sensations spirituelles et
matérielles.

Egalement le spectacle du déversement des troncs d'arbres
depuis le chemin vers le dépôt de la scierie du "Pflotscher"
près du Stoerenbourg où les habitants s'approvisionnaient en
sciure pour l'entretien des étables.

En souvenir aussi le troupeau de vaches et de chèvres em-
mené par le gardien Théophile vers les pâturages où les bêtes
s'offraient sur les "Lager" une sieste à la mi-journée avant de
retourner dans leur étable chaque soir.

Les gens se rencontraient dans les associations, les bistrotts
et sur les bancs, le soir, pour s'adonner au "Gwaltowa".

Tout ceci relevait du quotidien d'alors, avant que le tracteur
ne remplace le cheval, la tronçonneuse la scie, l'automobile le
vélo, l'ordinateur le journal/papier et le modus moderne l'an-
cien bon-sens.

Bernard HERRGOTT

Pour toute remarque, idée ou suggestion pour
la prochaine édition veuillez vous adresser à :

Mairie de Mitzach

44 rue Principale

Tél. 03 89 82 60 59 - Fax . 03 89 82 72 99

mairie.mitzach@wanadoo.fr